



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMISTRATION DU JEUDI 12 JANVIER 2017

Monsieur le Principal, Président du Conseil d'Administration ouvre la séance à 17h15. Il annonce la venue du Docteur POMMEREAU qui donnera une conférence au Comoedia le 25 janvier prochain sur le thème « Etre adolescent aujourd'hui ».

Cette conférence à destination des parents et des professionnels intéressés s'inscrit dans le cadre d'un projet qui a été développé en partenariat avec l'ARS d'Aquitaine.

21 membres sont présents, le quorum est atteint, le CA peut siéger valablement.

Mme ERRANT, IEN ASH, Mme RANTE, directrice de SOLINCITE, du Conseil Départemental 47, ont été invités à prendre part au Conseil d'Administration.

M Duverger, Représentant des parents d'élèves, prend le secrétariat de séance. Le président précisant de faire tourner par entité au sein du CA.

L'ordre du jour appelle les points suivants :

Rubriques	Ordre du jour	Déc/vote/info.
Ordre du jour	Adoption du procès verbal du CA du 22 novembre 2016. Adoption de l'ordre du jour	Décision Décision
Vie scolaire et questions pédagogiques	Unité d'Enseignement Externalisée Reconduction de la section sportive GOLF Conseil de Vie Collégienne	Décision Décision Décision
Questions administratives et financières	/	/

Le PV du CA du 22 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

VOTE : votants 21 pour 21 contre 0 Abstention 0

1 - Ordre du jour

Le vote de 2 conventions est à rajouter à l'ordre du jour :

- Convention avec Bastid'Art
- Convention avec le comoedia

2 questions diverses des parents élus FCPE sont rajoutées à l'ordre du jour :

- Nous aimerions avoir un compte rendu des aménagements apportés aux abords du collège suite à l'accident de la circulation et ce qui est prévu dans le futur (par la municipalité etc.) en termes de sécurité, de renfort humain (aide pour traverser) et de pédagogie auprès des élèves, en autre chose.

- Le site internet de Jean Moulin est une première vitrine d'accès à notre collège pour les futurs parents d'élèves ; tout un chacun peut y accéder librement afin de se renseigner sur les possibilités qu'offre Jean Moulin à ses élèves et futurs élèves (ateliers, options, voyages, activités diverses, organisation etc. ...) or, parents et élèves avons constaté ces derniers temps que le site était quelque peu " délaissé " et très peu actualisé. Même si l'activité de ce dernier a légèrement repris depuis le retour des vacances, il n'en reste pas moins que son actualisation est lente. Aucun PV de C.A n'avait été publié jusqu'à ce qu'on en fasse la demande, pas un mot sur les élèves européens qui sont venus nous rendre visite à Jean Moulin dans le cadre du projet Erasmus, pas de menus affichés depuis le 4 octobre et sûrement d'autres choses dont nous ne sommes, de fait, pas au courant. Un seul professeur est-il en "charge" d'alimenter le site (M Charpiat) ? Nous savons que le Collège tiendra compte de nos remarques afin d'améliorer l'information et l'actualité du collège via son site Internet.

L'ordre du jour ainsi modifié est soumis au vote.

VOTE : votants 21 pour 21 contre 0 Abstention 0

17 h 35 : arrivée M. BILIRIT, conseiller départemental

17 h 55 : arrivée d'un représentant des parents d'élèves

Le nombre de votants est désormais de 23.

Le président rassure les membres du CA sur l'état de santé de l'élève accidenté, les dernières nouvelles sont bonnes et rassurantes. Il est dans un centre de rééducation psychomotrice.

2 - Vie scolaire et questions pédagogiques

A) Unité d'enseignement externalisée

C'est un projet mené de concert entre l'établissement et MME RANTE, directrice de l'IME SOLINCITE.

Mme ERRANT, IEN ASH, explique que lors de la conférence nationale du handicap de 2014, le chef de l'Etat avait annoncé l'externalisation d'unités d'enseignement. En 2014, il y eu 100 unités concernées.

Le dossier a déjà été évoqué au CA de juin mais en attente de l'approbation du conseil départemental. Il a été présenté à la commission permanente qui a donné un avis favorable lundi 9 janvier dernier.

En Lot et Garonne, on compte une unité externalisée en maternelle, une en élémentaire, plusieurs en collège et prochainement une en lycée professionnel.

Le président présente le projet : une classe de 5 élèves de l'IME va être accueillie au sein de l'établissement, avec un professeur des Ecoles spécialisé et un éducateur spécialisé pour encadrer ces élèves qui viennent en inclusion. Dans un premier temps, ils seront ensemble dans une classe du 1^{er} étage mise à disposition. Dans un deuxième temps, suivant évaluation des élèves, certains seront inclus dans des classes ordinaires.

Les jeunes inclus dans ce dispositif doivent être en milieu ouvert, accompagnés par un plateau technique en fonction des difficultés de chacun. Les résultats obtenus sont intéressants pour les enfants ; de plus pour les adultes, les compétences de chacun sont étoffées, c'est également un enrichissement.

Le conseiller départemental demande si l'inclusion est prévue en classe de SEGPA ;

Le président répond que l'inclusion se fera prioritairement sur des classes ordinaires, avec une possibilité d'aller en champ professionnel SEGPA pour des projets de formation.

Le conseiller départemental indique que le département a déjà signé la convention. Il est important que l'inclusion se fasse en milieu ordinaire, il faut prévoir de le faire dans la durée. Le conseil départemental est conscient des efforts que cela demande mais il est important que la société soit elle-même inclusive. Les inclusions ne doivent pas devenir un handicap pour l'établissement.

Mme l'IEN ASH indique qu'il y aura un accompagnement de l'équipe du collège par les équipes de circonscription. De bonnes pratiques ont été identifiées. A partir du mois de février, l'aide se mettra en place ainsi que pour l'évaluation. Elle répète que les équipes seront accompagnées tout au long du projet pour que celui-ci soit bien mis en place et évolue correctement, le but étant bien sur la réussite.

Un représentant des parents d'élèves dit qu'il faudra être vigilant de ne pas mettre les élèves en inclusion dans des classes où il y a déjà des élèves perturbateurs.

Le président informe la présence du professeur des écoles spécialisé dans le collège en dehors du temps d'enseignement pour la coordination du travail en équipe.

Le représentant des parents demande s'il y a plusieurs niveaux.

La directrice de l'IME répond que l'inclusion se fera par matière, les élèves ont tous des capacités cognitives préservées mais ils sont empêchés de penser. La stimulation de l'environnement va décupler les capacités. L'inclusion sera progressive, préparée et des objectifs précis et personnalisés seront définis pour chaque élève.

Le conseiller départemental indique que tout le monde est sensible à cette progressivité.

Le représentant des parents demande par qui sera supporté le coût.

Le conseiller départemental répond que le coût est supporté collectivement.

La directrice de l'IME explique que les professeurs de l'IME sont payés par l'IME. Il est important que ces enfants puissent accéder au droit commun dans des conditions de réussite.

Un autre représentant des parents d'élèves dit que cette inclusion est enrichissante pour tous les élèves.

Ces élèves là ont été choisis avec beaucoup de soin, il y a un travail avec les parents.

Une question est posée quant au travail entre le collège et les parents de ces élèves en cas de problèmes de comportement (insultes, bagarres, ...).

Le président indique que les élèves qui souffrent d'un handicap ont un dossier MDPH, cette commission définit un Projet Personnel de Scolarisation. Ce PPS indiquera que l'élève est ponctuellement inclus. Il y aura un travail avec les parents.

La directrice de l'IME explique que le groupe est constitué, il y a un emploi du temps comme si les enfants étaient au collège. Les parents ont été rencontrés ; le projet a été présenté, les familles sont demandeuses de ce type de projet ; projet signé avec les parents et validé par la MDPH.

Un représentant des parents demande quand doit débiter le projet.

Le président répond que la 1^{ère} étape commence avant les vacances de février. En fin d'année scolaire, une première évaluation sera effectuée par les différents acteurs.

Un autre représentant des parents d'élèves dit que ce qui fait peur aux parents ce sont les handicaps lourds comme la schizophrénie.

La directrice de l'IME répond que c'est pour cette raison que les élèves sont choisis.

La mise en place de l'Unité d'Enseignement Externalisée est soumise au vote ainsi que la convention afférente :

VOTE : votants : 23 Pour 23 Contre : 0 abstention : 0

B) Reconduction de la section sportive golf 2017/2021

Une trentaine d'élèves est concernée par la section sportive qui participe depuis 15 ans au rayonnement du collège. Le seul bémol est le manque de mixité, on compte 90 % de garçons pour 10% de filles.

Tous les 4 ans, l'établissement doit présenter un dossier de reconduction de la section sportive.

Le président indique que M. CHARPIAT, professeur d'EPS, chargé du fonctionnement la section, examinera les possibilités qui s'offriront pour la reconduction de la section après son départ.

La demande de reconduction de la section sportive Golf est soumise au vote :

VOTE : votants : 23 Pour 23 Contre : 0 abstention : 0

C) Conseil de vie collégienne

La principale adjointe présente le conseil de vie collégienne aux membres du conseil d'administration (diaporama joint) et en explique le rôle et le fonctionnement. Deux réunions par période devraient être programmées.

Il existe 5 axes, deux ont été retenus :

- Climat scolaire
- Sécurité aux abords de l'établissement

Un troisième axe va être mis en place sur l'acceptation de la différence. Cette instance est en cours de création et sera ajustée au fur et à mesure.

La prochaine réunion est programmée le 20 janvier prochain.

VOTE : votants : 23 Pour 23 Contre : 0 abstention : 0

D) Questions diverses

1 – conventions

- 1) Une convention doit être signée avec la mairie de Marmande pour l'utilisation de la salle Comoedia mise à disposition gratuitement pour la conférence avec le Docteur Xavier POMMERAU, le 25 janvier prochain.

VOTE : votants : 23 Pour 23 Contre : 0 abstention : 0

- 2) Une convention doit être signée avec Bastid'Art pour l'occupation de 5 salles du 20 au 22 février 2017 (pendant les vacances scolaires) pour des ateliers à destination d'enfants.

VOTE : votants : 23 Pour 23 Contre : 0 abstention : 0

2 - Questions diverses posées par les représentants de la FCPE :

La sécurité aux abords du collège :

Le président donne la parole à la représentante de la municipalité qui explique quels aménagements ont été mis en place aux abords du collège : 4 ralentisseurs ont été placés en face du collège, l'éclairage a été renforcé pour une meilleure visibilité, une zone 30 Km/h a été instaurée, ainsi que des bornes blanches sur la chaussée pour empêcher les parents de stationner pour la dépose de leurs enfants sur la route

Il est également désormais possible pour les personnels de se garer sur le parking du gymnase où 8 places de plus sont offertes ce qui libère autant de places pour les parents.

La gendarmerie a informé qu'un radar pédagogique va être installé, celui-ci a pour but d'informer les usagers de leur vitesse mais aussi il enregistre celles-ci pour les besoins de statistiques. Si besoin, il est aussi envisagé de venir plus fréquemment sur les lieux si les vitesses s'avéraient trop excessives.

La question a été posée d'avoir une personne avec un gilet jaune pour faire traverser les élèves en toute sécurité. La représentante de la commune indique qu'une évaluation préalable va être faite.

Le président et le conseiller départemental rappellent que malgré toutes les installations ou moyens humains mis en place, la responsabilisation des conducteurs est importante et que l'on aura toujours à affronter certaines incivilités. Il faut responsabiliser les élèves, ainsi que les parents pour une meilleure sécurité.

Un parent d'élève signale que le passage piéton rue Jean Moulin qui se situe presque en face de l'entrée de service n'a aucun éclairage et que le matin on voit au dernier moment les piétons qui traversent. Et cela s'avère dangereux.

Une question est posée : « où poser les enfants quand les parents arrivent de la direction de Carpette ? Où vont se garer les parents pour attendre leur enfant ? ».

Le conseiller départemental répond que les installations ne sont pas faites en fonction des heures de pointe. C'est la même chose dans toutes les écoles, il y aurait besoin pendant un quart d'heure d'un espace énorme. On note une amélioration des choses sur les deux dernières années pour ce qui concerne la sécurité des élèves transportés. Il faut donner aux parents les informations pour savoir où attendre ; on peut leur demander de se garer à 200 m car il faut privilégier la sécurité.

18 h 40 : départ des 2 élèves

Le site du collège :

Les parents d'élèves aimeraient que celui-ci soit plus actualisé car les informations ne sont pas toujours à jour ; notamment : aucune information pour la rencontre Erasmus, il se trouve que personne n'a pensé à prendre des photos pour le site.

Le corps enseignant et la direction entendent le souhait des parents mais expriment que leur priorité est pédagogique et que beaucoup d'énergie est consacrée à l'élaboration des projets et à leur mise en œuvre.

Les menus sont mis sur PRONOTE.

Les PV du CA sont mis sur le site une fois qu'ils sont validés lors du conseil d'administration suivant.

18 h 50 : départ d'un représentant des parents d'élèves

Le président informe les membres du conseil d'administration des prochaines dates à retenir :

- Conseil pédagogique DGH : lundi 23 janvier à 13 h
- Commission permanente DGH : le lundi 6 février
- Conseil d'administration sur la DGH : le jeudi 9 février

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

Le secrétaire

Jean Philippe DUVERGER



Le président

Philippe NICOLON





CONSEIL D'ADMINISTRATION du 12 janvier 2017

		présent	absent	excusé	EMARGEMENT
NICOLON Philippe	principal - Président	X			
GERAUD Estelle	principale adjointe	X			
LEMERCIER Corinne	adjointe gestionnaire	X			
FOURTHON Sandrine	C.P.E.	X			
BAUDET Valérie	directrice adjointe S.E.G.P.A.	X			
BILIRIT Jacques	conseiller départemental	X			
BORDERIE Sophie	conseillère départementale			X	
GALDIN Nicole	représentant commune	X			
DELRIEU GILLET Caroline	représentant VGA			X	
LECHEVALIER Antoine	personnalité qualifiée			X	
REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION, DE SURVEILLANCE					
LE GALL Lionel	Remplacé par Mme Boïn			X	
GAUCHET Pierre		X			
DESCAMPS Jean Bruno				X	
CONDY Lysiane				X	
ENJALBERT Delphine		X			
MORISSET Karine		X			
LACOMBE Maité		X			
REPRESENTANTS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET DE SANTE, TECHNIQUE, OUVRIER ET DE SERVICE					
COSTALONGA Nathalie		X			
GARCON Olivier		X			
BERNY Caroline		X			
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES					
SADOU Djamila		X			
RICHARD Stéphanie	/ M. BENGALA	X			
DUVERGER Jean-Philippe		X			
TARASCON Anne-Laure		X			
BAUQUE Marielle		X			
COLLET Precilia					
EL AMRANI Nadia		X			
REPRESENTANTS DES ELEVES					
DERC Nathan		X			
SANE Sandy		X			
COURREGELONGUE Romain				X	
INVITES					
MME ERRANT	IEN ASH	X			
M. TRAN	Directeur adjoint des Solidarités Territoriales, Educatives et Sportives (Conseil Départemental 47)			X	
MME RANTE	Directrice de SOLINCITE	X			

Boïn Frédérique enseignante X